

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 17**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

11/09/2024

**28 présents :** *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie. MM. BERTHIER Yves et VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**04 Pouvoirs** : Mme JOURDAN Véronique à Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France.

**04 Absents** : M. BILLON Pierre, Mme MESTRALLET Nadège, M. PERSON Philippe, M. VERGUET Nicolas.

**OBJET : APPROBATION DE TARIFS « JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE » AU REPAIRE LOUIS MANDRIN ;**

**MONSIEUR LE PRESIDENT,**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'article L5211-10 du CGCT ;

**RAPPELLE** qu'en lien avec la mise en place du service « Tourisme » de la communauté de communes et la reprise de la gestion en direct du Repaire Louis Mandrin et de sa boutique, le conseil communautaire est responsable de la fixation des tarifs appliqués par le service.

Outre les tarifs approuvés le 19 décembre 2023, il est proposé de créer des tarifs exceptionnels pour la participation aux Journées européennes du patrimoine à partir de l'édition 2024.

A l'occasion de cet évènement, le tarif adulte (à partir de 18 ans) est réduit de 50% et l'entrée est gratuite pour les enfants (moins de 18 ans).

Les tarifs de groupe ne sont pas pratiqués lors de cet évènement.

Les autres tarifs votés le 19 décembre 2023, délibération n°2023\_12\_19\_10 restent inchangés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** les tarifs proposés pour l'ouverture exceptionnelle du Repaire Louis Mandrin à l'occasion des journées européennes du patrimoine à partir de l'édition 2024 ;  
➤ **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les tâches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/10/2024,

Le Président,  
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN

